

600 euros d'amende pour la restauratrice qui a refusé une voilée

écrit par Christine Tasin | 18 novembre 2022



Le message est clair. C'est à chaque fois la même histoire et nombre de restaurateurs y ont gagné menaces, tags,

dépression, obligation de vendre leur commerce...

On a encore le droit, sur RR, de dire qu'on n'aime pas le voile, qu'on n'aime pas l'islam, mais on commence à être condamnés quand on dit "islam assassin" au motif que quand on dit "islam" on penserait "musulmans".

Mais les pauvres restaurateurs n'ont pas vraiment le choix. Obligés d'accueillir sans rien dire les bâchées... ils perdent, forcément, une partie de leur clientèle. Moi la première, si j'entre dans un restaurant où il y a une voilée, je fais demi-tour, car si je vais au restaurant c'est aussi pour une ambiance, le plaisir de discuter, plaisanter... avec les serveurs, le patron entre 2 bons plats et 2 bons verres de vin. Et s'il y a des prosélytes de l'islam, je ne suis pas bien, pas détendue, le repas est gâché.

Evidemment, si une voilée entre alors que j'ai déjà commencé mon repas, je ne peux que faire contre mauvaise fortune bon coeur et me contenter d'abrèger mon repas. Je ne peux tenir rigueur au restaurateur d'appliquer la loi et de préserver son commerce d'une publicité et d'une condamnation néfastes... Triste monde !

Tous ces gens qui n'ont que le mot "liberté" à la bouche nous l'interdisent, à nous, cette liberté. La liberté de côtoyer qui on veut, d'accepter dans nos restaurants qui on veut.. C'est aussi ça le Djihad.

Bayonne: La restauratrice qui a refusé l'entrée à une islamiste intégralement voilée devant la justice pour « discrimination fondée sur la religion »

En mai 2022, une restauratrice d'Hendaye avait refusé l'accès à son restaurant à une islamiste portant un voile qui lui couvrait le visage.

Les faits remontent au 29 mai 2022. En ce jour de la fête des

mères, Nabil Allaoui, originaire de Pau, activiste d'une France islamique (avec l'aide de la Nation, des médias, des politiques, du président, et des institutions), invite sa mère au restaurant à Hendaye. Le déjeuner ne se déroule pas comme prévu (à moins qu'il se déroule exactement comme prévu ?) : la restauratrice leur refuse l'entrée, au motif que la mère de Nabil est voilée. Ce dernier sort alors son téléphone, la filme, et poste la vidéo sur les réseaux sociaux. « *Si vous avez le droit à ça, interroge Nabil en pointant du doigt la croix que la propriétaire porte autour du cou, pourquoi elle n'a pas le droit à ça ?* », en faisant une équivalence immorale. La propriétaire du restaurant explique alors qu'elle refuse les clients « *habillés comme dans la préhistoire* ».

□□ FLASH – Une femme [#Maghrébine](#) a été refoulée d'un restaurant avec son fils à [#Hendaye](#), une commune du Pays Basque, car elle portait le [#voile](#). La propriétaire du restaurant a indiqué qu'elle ne voulait pas d'une « femme habillée comme à la préhistoire » pic.twitter.com/uWfZMr1Zrj

– Tajmaât (@Tajmaat_Service) [May 30, 2022](#)

Une plainte est déposée au parquet de Pau, évidemment, l'occasion est trop belle. La justice se jette sur l'affaire parce que les Français insoumis ne sont pas tolérés, la restauratrice est placée en garde à vue et déférée devant le parquet de Bayonne. Un traitement dont les racailles sont épargnées. Poursuivie pour discrimination fondée sur la religion supposée, elle comparait ce mardi devant le tribunal correctionnel de Bayonne.

« Ce genre d'acte ne devrait pas avoir lieu dans notre pays, dénonce Nabil El Allaoui, rencontré par les équipes de France 3 Euskal Herri devant le tribunal. Il faut savoir faire la part des choses : c'était humiliant et méchant de discriminer ainsi publiquement une mère de famille le jour de la fête des mères ».

« J'avais prévu une surprise pour ma mère une semaine avant, j'avais rappelé le restaurant deux jours avant pour confirmer. Je voulais lui faire une belle surprise, Finalement cette surprise s'est transformée en cauchemar.

On a vécu quelque chose qu'on ne voyait qu'à la télé et à laquelle on ne croyait pas nous même. Mais c'est bien réel. »

Nabil El Allaoui, partie civile

La restauratrice nie toute intention raciste

« Je n'ai pas fait de mal, se défend la restauratrice. Moi, j'ai juste envie de voir les visages. Je ne pouvais pas le voir, et c'est pour cela que je lui ai demandé de l'enlever. Elle l'a fait, et c'est son fils qui a dit qu'il fallait partir », poursuit-elle, se défendant de toute intention raciste ou islamophobe.

« Venez à mon restaurant avec qui vous voulez : des Noirs ou des Indiens, et vous verrez bien comment je suis. »

Le parquet a requis 600 euros contre la restauratrice. La décision a été mise en délibéré au 29 novembre. La justice n'est plus du côté des Français ethniques, mais de l'immigration.

<https://www.europe-israel.org/2022/11/bayonne-la-restauratrice-qui-a-refuse-lentree-a-une-islamiste-integralement-voilee-devant-la-justice-pour-discrimination-fondee-sur-la-religion/>